



## CATÉGORIE OUVERTE : VOL (LOISIR OU PRO) À FAIBLE RISQUE, PAS D'AUTORISATION NÉCESSAIRE SI TOUTES LES CONDITIONS DE VOL SONT RESPECTÉES !

Conditions générales :

- 14 ans minimum en France
- En vue et de jour uniquement
- Hauteur max de 120m
- Hors zones réglementées (agglomérations, sites militaires, aérodromes, parcs nationaux etc...) .  
*Exception : vol en agglomération en espace privé toléré sous conditions.*
- Drones inférieurs à 25kg (Classes C0 à C4)
- Enregistrement d'exploitant européen UAS (FRA + 13 caractères) obligatoire et à apposer sur le drone\*
- Enregistrement de l'aéronef (UAS-FR-XXX) obligatoire et à apposer sur le drone\*\*
- Le vol s'inscrit dans l'une des sous-catégories : A1, A2 ou A3

Pas de MANEX.

Pas de déclaration d'activité (numéro ED).

### Équivalents sous-catégorie A1, A2, A3

#### Équivalent A1 : vol à proximité des tiers

- Drone de moins de 500g
- Identification directe à distance et géovigilance non-obligatoires
- Lire le manuel d'utilisation du drone
- Formation en ligne "Cat. Ouverte A1/A3" obligatoire (recommandée pour drone de -250g)

#### Équivalent A2 : vol à minimum 50m des tiers

- Drone de moins de 2kg
- Identification directe à distance et géovigilance non-obligatoires sauf si la zone l'exige
- Lire le manuel d'utilisation du drone
- Formation pratique + CATT ou BAPD

#### Équivalent A3 : vol loin de tiers

- 150m de distance minimum des zones résidentielles, commerciales, industrielles, récréatives...
- Drone de moins de 25kg
- Identification directe à distance et géovigilance non-obligatoires sauf si la zone l'exige
- Lire le manuel d'utilisation du drone
- Formation en ligne "Cat. Ouverte A1/A3" obligatoire

*Ces sous-catégories équivalentes permettent de voler en catégorie ouverte le temps que les drones de classe soient disponibles sur le marché.*

### Sous-catégorie A1, A2, A3

#### A1 : vol à proximité des tiers

- Drone de classe C0 ou C1
- Survol toléré avec un drone de classe C0, ou un drone sans classe de -250g et/ou avec une vitesse de -19m/s, ou un drone mis sur le marché avant le 1er janvier 2024 de -250g
- Identification directe à distance et géovigilance obligatoires pour C1
- Lire le manuel d'utilisation du drone
- Formation en ligne "Cat. Ouverte A1/A3" obligatoire avec C1, recommandée avec C0
- Mode "follow-me" à maximum 50m du télépilote

#### A2 : vol à minimum 30m des tiers

- Drone de classe C2
- Vol à minimum 30m des tiers, ou 5m si basse vitesse enclenchée
- Identification directe à distance et géovigilance obligatoires
- Lire le manuel d'utilisation du drone
- Formation en ligne "Cat. Ouverte A1/A3" + Autoformation pratique + BAPD

#### A3 : vol loin de tiers

- 150m de distance minimum des zones résidentielles, commerciales, industrielles, récréatives...
- Drone de classe C2, C3 ou C4; drone construit à titre privé et utilisé par son constructeur inférieur à 25kg; ou drone mis sur le marché avant 1er janvier 2024
- Identification directe à distance et géovigilance non-obligatoires sauf si la zone l'exige
- Lire le manuel d'utilisation du drone
- Formation en ligne "Cat. Ouverte A1/A3" obligatoire

Possibilité d'utiliser un drone non classé de -250g en A1 et -25kg en A3, s'il était déjà sur le marché avant le 1er janvier 2024.  
Pas de A2 avec un drone non classé.



## LES DRONES

En plus du traditionnel marquage CE, les drones seront marqués d'une classe.

Ne s'applique pas aux jouets.

Rappel : Signalement électronique obligatoire pour les drones de plus de 800g.

0

- Moins de 250g
- A1
- Formation en ligne "Cat. Ouverte A1/A3" recommandée

1

- Moins de 900g ou 80 joules
- A1
- Identification directe à distance et géovigilance obligatoires
- Formation en ligne "Cat. Ouverte A1/A3" obligatoire

31 DEC 2020

1 JANV 2024

## CATÉGORIE SPÉCIFIQUE :

**VOL (LOISIR OU PRO) À RISQUE MODÉRÉ SELON L'UN DES SCÉNARIOS NATIONAUX S1, S2, S3; OU SCÉNARIOS STANDARDS EUROPÉENS (STS); OU PAR DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITATION ( SORA / PDRA / LUC).**

Conditions générales :

- 16 ans minimum
- En vue ou hors vue et de jour uniquement
- Hauteur max de 120m
- CATT pour les vols en scénarios nationaux et CATPD pour les vols en STS
- MAP/MANEX obligatoire
- Déclaration d'activité (numéro ED) obligatoire
- Enregistrement d'exploitant européen UAS (FRA + 13 caractères) obligatoire et à apposer sur le drone\*
- Enregistrement de l'aéronef (UAS-FR-XXX) obligatoire et à apposer sur le drone\*\*

S1, S2, S3  
MAP ou MANEX

S1, S2, S3\*\*\*  
STS-01, STS-02  
MANEX

STS-01  
STS-02  
MANEX

### STS-01

- Vol en vue
- Drone de classe C5
- 120m hauteur max
- Zone peuplée ou non  
≈ S3

### STS-02 :

- Vol hors vue à max 1km du télépilote ou 2km si observateurs présents
- Drone de classe C6
- 120m hauteur max
- Zone faible densité population  
≈ S2

## EN RÉSUMÉ, QUELLE FORMATION POUR DEVENIR TÉLÉPILOTE DE DRONE ?

**Pour voler en catégorie ouverte A1 ou A3 :** passer la [formation en ligne "Cat. Ouverte A1/A3"](#) sur AT et obtenez au minimum 75% de bonnes réponses (valable 5 ans).

**Pour voler en catégorie ouverte A2 :** passer la formation "Cat. Ouverte A1/A3" + passer une formation pratique (en centre de formation ou en entreprise) + passer l'examen théorique, dit CATT ou BAPD, en salle Océane de la DGAC (valable 5 ans).

Information complémentaire :

Les télépilotes titulaires d'un CATT et d'une attestation de suivi de formation pratique avant le 1er janvier 2022 peuvent [demander une conversion](#) pour obtenir le Brevet d'Aptitude de Pilote à Distance (valable jusqu'au 31/12/2025).

**Pour voler en catégorie spécifique :**

- être titulaire du CATT pour voler selon les scénarios nationaux
- être titulaire du CATPD pour voler selon les STS

AT : Alpha Tango

CATT : Certificat d'Aptitude Théorique Télépilote

BAPD : Brevet d'Aptitude de Pilote à Distance

CATPD : Certificat d'Aptitude Théorique de Pilote à Distance

\*\*sauf pour les exploitants qui utilisent des drones sans caméra de moins de 250g et de moins de 80 joules.

\*\*sauf pour les propriétaires de drones inférieurs à 800g sans signalement électronique et qui n'est pas de classe C1, C2, C3, C4.

\*\*\* uniquement pour les exploitants qui ont déclaré ces scénarios avant le 1 janvier 2024

2

- Moins de 4kg
- A2 & A3
- Identification directe à distance et géovigilance obligatoires
- Mode basse vitesse optionnel 3m/s
- Formation en ligne "Cat. Ouverte A1/A3" obligatoire + autoformation pratique et examen DGAC Open A2

3

- Moins de 25kg et envergure inférieure à 3m
- A3
- Identification directe à distance et géovigilance obligatoires
- Formation en ligne "Cat. Ouverte A1/A3" obligatoire

4

- Moins de 25kg
- A3
- Aéromodèles "prêts à voler" produits industriellement
- Formation en ligne "Cat. Ouverte A1/A3" obligatoire

5

6

- STS-01 & STS-02
- Règles à paraître